

---

**SECTION 18**

---

**CULTURES DE TABAC**

---

Dans cette section :

- **Type** comprend le tabac Burley, le tabac séché à l'air chaud et le tabac brun.

La section 1, *Règlements applicables à toutes les cultures de semences pédigrées*, ainsi que les dispositions suivantes, constituent les règlements régissant la production.

---

**18.1 CLASSES, GÉNÉRATIONS ET EXIGENCES**

18.1.1 Sélectionneur : sous le contrôle du sélectionneur.

18.1.2 Certifiée : descendance des semences de Sélectionneur. Une génération.

**18.2 EXIGENCES CONCERNANT LA PROPAGATION**

18.2.1 Chaque variété devrait être cultivée dans une serre séparée.

18.2.2 Les serres doivent demeurer libres de tous plants après que la saison de transplantation est terminée.

18.2.3 Les serres doivent être stérilisées à fond avant de semer des semences de Sélectionneur.

18.2.4 Les parcelles de semences doivent être gérées de façon à produire un peuplement aussi uniforme que possible.

18.2.5 La sélection des plants de semences doit être complétée dans les 10 jours qui suivent la première floraison.

**18.3 EXIGENCES CONCERNANT LE TERRAIN**

18.3.1 Une culture de tabac destinée à la certification doit être semée sur un terrain qui n'a pas produit une culture de tabac ou de chanvre industriel au cours de l'année précédente.

**18.4 INSPECTION DES CULTURES**

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées à la section 1.7. De plus, ce qui suit s'applique aux cultures visées par la présente section.

18.4.1 Il incombe au producteur de s'assurer que les cultures sont inspectées par un inspecteur approuvé avant l'andainage ou la récolte.

18.4.2 Une culture qui est coupée, andainée ou récoltée avant l'inspection n'est pas admissible au statut pédigré.

18.4.3 Les cultures doivent être inspectées à un stade de croissance qui permet de déterminer le mieux la pureté variétale, ce qui correspond habituellement au stade de l'apparition des bourgeons de fleurs ou après. Les cultures qui ne sont pas inspectées au moment le plus opportun pour déterminer la pureté variétale peuvent se voir refuser le statut pédigré.

18.4.4 Au moins trois inspections devraient être effectuées : une de la planche de semis et deux de la parcelle de semences.

## **18.5 NORMES APPLICABLES AUX CULTURES**

### **18.5.1 Isolement**

*Il existe différents types de tabac (c.-à-d. Burley, séché à l'air chaud et brun) et l'isolement entre les variétés de différents types doit être d'au moins 1320 pieds.*

Entre les variétés du même type de tabac, l'isolement doit correspondre à ce qui est prescrit ci-dessous.

#### **a) Variétés à pollinisation directe**

Les champs qui produisent une classe quelconque de semences doivent être séparés selon l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

1. isolement d'au moins 150 pieds;
2. protection contre la pollinisation croisée par ensachage avant la libération du pollen;
3. séparation par quatre rangs de tabac à fleurs mâles stériles non destiné à des fins d'ensemencement;
4. dans les champs où deux variétés à pollinisation directe ou plus du même type sont produites côte à côte, floraison et grenage, mais sans récolte à des fins d'ensemencement, de quatre rangs de chaque variété, entre les deux variétés;
5. isolement d'au moins 1320 pieds entre les variétés de types différents.

#### **b) Parents hybrides**

*Une variété parentale femelle désigne la variété mâle stérile utilisée comme étant le parent femelle d'un hybride; et le parent producteur de pollen désigne le parent fertile mâle d'un hybride (c.-à-d. une variété autoféconde).*

1. À fleurs mâles fertiles (parent producteur de pollen). Ces variétés doivent adhérer à l'une des exigences suivantes en matière d'isolement :
  - a) Les variétés productrices de pollen du même type doivent être séparées d'au moins 50 pieds.
  - b) Protégées contre la pollinisation croisée par ensachage avant la libération du pollen.
  - c) Séparées par quatre rangs de tabac à fleurs mâles stériles non destiné à des fins d'ensemencement.
  - d) Dans les champs où deux variétés à pollinisation directe ou plus du même type sont produites côte à côte, floraison et grenage, mais sans récolte à des fins d'ensemencement, de quatre rangs de chaque variété, entre les deux variétés.
  - e) Dans les champs où deux variétés à pollinisation directe ou plus du même type sont produites côte à côte, aucune séparation n'est requise si l'enlèvement des fleurs fermées aux fins de la collecte du pollen est respecté rigoureusement. Les semences ne peuvent pas être récoltées de ces plants
2. À fleurs mâles stériles. Ces variétés doivent adhérer à l'une des exigences suivantes en matière d'isolement :
  - a) Les variétés du même type doivent être isolées de tout pollen.
  - b) Les variétés à fleurs mâles stériles du même type n'ont pas besoin d'être séparées les unes des autres.

- c) Les types différents de variétés à fleurs mâles stériles doivent être séparés d'au moins 660 pieds.
- d) Les variétés à fleurs mâles stériles et les pollinisateurs de types différents doivent être séparés d'au moins 1 320 pieds

#### 18.5.2 **Tolérances maximales d'impuretés**

- a) Tous les hors-types, les plants malades et les autres variétés doivent être épurés et retirés de la parcelle de semences et détruits avant la floraison.
- b) Une culture doit être raisonnablement exempte de mauvaises herbes.

### 18.6 **DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

18.6.1 Il n'y a pas de limite quant au nombre de variétés de tabac qu'un membre peut produire.

18.6.2 Les semences provenant d'une culture Certifiée sont vérifiées pour la pureté de la variété ou de la lignée, le rendement, la qualité et l'absence de maladie lorsque cela est jugé nécessaire par l'ACPS.

18.6.3 Lors de l'ensachage des plants, toutes les fleurs ouvertes devraient être retirées avant que le sac soit déposé sur la tête et tous les sacs endommagés devraient être remplacés immédiatement.

